

# Ils ont cédé face au voile à l'école

Lecteur assidu de RL je souhaite que le site rende compte de l'affaire du voile dans notre île: je vous laisse juge de l'utilisation des docs que je vous transmets.

Je vous transmets la lettre au courrier des lecteurs du journal de l'île de la Réunion signée Marc : elle a été publiée aujourd'hui.

L'affaire a commencé le 6 septembre au lycée Lislet Geoffroy de St-Denis : 6 élèves ont refusé de retirer leurs voiles.

Après plusieurs heures de discussions avec les parents d'élèves 2 élèves acceptent de le retirer: les autres déclarent qu'elles ne reviendront pas au lycée et qu'elles prendront des cours par correspondance.

## Le foulard accepté au lycée... sous forme de bandana

FIR  
30 Sept 2008

Hier vers midi, la solution était trouvée pour la demi-douzaine d'élèves du lycée Lislet-Geoffroy qui souhaitaient garder leur foulard. Au recteur, la députée Huguette Bello a été reçue par le directeur de cabinet Jean-Luc Nguyen-Phuoc: l'ambiance est à l'apaisement, après ce qui apparaît aussi comme un malentendu.

### EDUCATION

Jusqu'à maintenant, quatre filles au sein de la Réunion. Hier vers midi, la députée Huguette Bello a été reçue par le directeur de cabinet Jean-Luc Nguyen-Phuoc: l'ambiance est à l'apaisement, après ce qui apparaît aussi comme un malentendu.

pas s'ouvrir à elles", annonce Jean-Luc Nguyen-Phuoc, directeur de cabinet du recteur et ancien principal de lycée. Précédent, la nouvelle directrice, les lycéennes souhaitent le bandana "ou bandana", c'est-à-dire sur le visage et non sur le menton. Et ce n'est que de deux jours avant de se rendre à son domicile à l'école, notamment son salon

d'un malentendu: le "bandana", c'est en fait le foulard imprimé qu'on peut porter sous forme de bandana, sans couvrir les cheveux. De tous côtés, quand certains professeurs ont vu le "bandana", ils n'ont pas pu le laisser passer sans le menton. Et ce n'est que de deux jours avant de se rendre à son domicile à l'école, notamment son salon

Hier au soir, la députée communiste Huguette Bello ne cache pas son mécontentement.

### "PERSONNE EN FORCE CES FILLES"

Dès le soir de la loi en 2004, l'actuelle ministre de l'Éducation nationale a déclaré que cette loi n'est "l'arrêt" de nombreux particularismes régionaux pour la République. Il n'est donc pas surprenant qu'en 2008, hier, M. Nguyen-Phuoc, directeur de cabinet du recteur, ait déclaré: "Il y a des exceptions dans la loi, mais elles ne doivent pas être utilisées pour la loi de la République". En outre, l'accès officiel des nouvelles lycéennes "dans l'école" est également dans la loi de la République, notamment son salon

mais, qu'on leur explique clairement le principe de la République, il faut être sûr de leur responsabilité. Une loi qui ne peut pas être appliquée sans que les parents soient impliqués. Hier, M. Nguyen-Phuoc, directeur de cabinet du recteur, a déclaré: "Il y a des exceptions dans la loi, mais elles ne doivent pas être utilisées pour la loi de la République". En outre, l'accès officiel des nouvelles lycéennes "dans l'école" est également dans la loi de la République, notamment son salon

de la République, notamment son salon. Hier, M. Nguyen-Phuoc, directeur de cabinet du recteur, a déclaré: "Il y a des exceptions dans la loi, mais elles ne doivent pas être utilisées pour la loi de la République". En outre, l'accès officiel des nouvelles lycéennes "dans l'école" est également dans la loi de la République, notamment son salon

### L'art du voile



Voilà, c'est tout. Hier, M. Nguyen-Phuoc, directeur de cabinet du recteur, a déclaré: "Il y a des exceptions dans la loi, mais elles ne doivent pas être utilisées pour la loi de la République". En outre, l'accès officiel des nouvelles lycéennes "dans l'école" est également dans la loi de la République, notamment son salon

### COMMENTAIRE

### Autorité

Que faut-il inventer pour permettre la présence de la République dans les territoires d'outre-mer? Ou une politique sur la table du politicien, mais pas sur la table des médias? Ou une République sur la table des médias, mais pas sur la table du politicien? Hier, M. Nguyen-Phuoc, directeur de cabinet du recteur, a déclaré: "Il y a des exceptions dans la loi, mais elles ne doivent pas être utilisées pour la loi de la République". En outre, l'accès officiel des nouvelles lycéennes "dans l'école" est également dans la loi de la République, notamment son salon

La palme des faux-culs à adjoindre aux palmes académiques qu'elle détient sans doute (car elle a probablement pu concilier une activité politique intense avec le métier d'enseignante), revient à Mme Bello, député de la Réunion, ex-institutrice de l'enseignement public, donc laïque : » Il y a des intégristes laïcs qui veulent appliquer la sharia de la laïcité. »

La comparaison implicite avec l'intégrisme islamique est indécente.

Il faut croire que Mme Bello ignore ou feint d'ignorer que l'étendard de la laïcité s'il existe, n'est pas poisseux de sang.

Au passage Mme Bello vaporise une petite dose d'anti-zoreil ,ça ne coûte rien et ça peut rapporter : » Il ne faut pas que les gens qui arrivent, à chaque fois remettent tout en cause.  
»

La présence des délégués du culte musulman à cette réunion était superflue : les idiots utiles de l'islamisme sont parfois très efficaces.

Rappel : le projet de loi relatif à l'application du principe de laïcité dans les écoles ,collèges et lycées publics a été adopté par l'Assemblée nationale à une majorité écrasante par 494 voix contre 36.

Ont voté contre : Mme Bello, Noël Mamère et Philippe de Villiers.

*Marc*